

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004890

Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche - Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Signature d'une convention cadre de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

Enseignement supérieur et Recherche
Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie
Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions
Signature d'une convention cadre de financement entre
Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Campus de la Bouloie » | Dépenses : Montant prévu au budget 2019 : 1 107 920 € Montant de l'opération : 17 490 000 € HT |

Résumé :

Le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie fait partie du programme de travail de Grand Besançon Synergie Campus. Il prévoit les opérations prioritaires suivantes : études du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie, réhabilitation des espaces extérieurs, rénovation et mise à niveau des bâtiments pour un coût global estimé à 17,49 M€ HT TDC, soit 20,99 M€ TTC. Des co-financements sont attendus des partenaires, notamment de l'UFC et du CRBFC.

I. Contexte

Avec 200 000 habitants, 30 000 apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires) et 700 enseignants-chercheurs répartis au sein d'établissements d'enseignement supérieur, des organismes et instituts de recherche nationaux ainsi que des établissements de santé, le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) bénéficie d'une densité scientifique, technologique et culturelle de premier plan. Le campus de la Bouloie est le campus le plus important du territoire. Il accueille plus de 8 000 étudiants et constitue une véritable technopole.

Dans le cadre du programme « SYNERGIE CAMPUS » et suite à la signature du contrat de développement métropolitain entre le CRBFC et Grand Besançon Métropole le 12/11/18, GBM s'engage à hauteur de 11 M€ en faveur des projets liés à l'Enseignement supérieur et la Recherche aux côtés du CRBFC et de l'Université de Franche-Comté (UFC) qui co-financent ce programme respectivement à hauteur de 21,5 M€ et 9,5 M€.

II. Le Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie- Un campus d'excellence

Le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie vise à faire du campus de la Bouloie un campus d'excellence. Le « masterplan » produit dans le cadre de l'étude urbaine et validé par le Comité de Pilotage Exceptionnel du 8 avril 2019 de la coopération public-public qui réunit la Ville de Besançon, GBM, l'UFC, le CROUS BFC et le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon fixe 5 axes de transformation :

- un campus parc,
- un campus attractif et pluriel,
- un campus piéton,
- un campus convivial et solidaire,
- un campus ouvert sur la ville.

Le coût global du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie (études et travaux) est estimé à 17 490 000 € HT Toutes Dépenses Confondues (TDC), soit 20 988 000 € TTC TDC. Il s'agit d'un montant maximal de dépenses sur l'ensemble du programme comprenant les études et les travaux.

Dans le cadre de ce schéma, GBM, l'UFC, la région Bourgogne Franche-Comté et le CROUS BFC ont travaillé ensemble à la formalisation d'un programme d'études et de travaux, identifiant les projets structurants à engager prochainement :

- les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie (600 000 € HT TDC soit 720 000 € TTC TDC),
- la réhabilitation des espaces extérieurs (5 740 000 € HT TDC soit 6 888 000 € TTC TDC),
- la rénovation et mise à niveau de bâtiments (11 150 000 € HT TDC soit 13 380 000 € TTC TDC).

GBM assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations suivantes, en accord avec le Rectorat et l'UFC :

- les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie,
- la réhabilitation des espaces extérieurs (études et travaux),
- la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (études et travaux) : le bâtiment de Droit (Central + amphithéâtre Gaudot), le bâtiment Métrologie (B + C) et la salle serveur.

Le CROUS BFC assurera pour sa part en maîtrise d'ouvrage directe le projet d'aménagement d'un lieu de vie étudiant, opération incluse dans le programme de rénovation et mise à niveau de bâtiments.

Dans le cadre du contrat de développement métropolitain signé entre le CRBFC et Grand Besançon Métropole, les co-financements maximums apportés par les partenaires sur l'ensemble du schéma d'aménagement de la Bouloie sont les suivants, en considérant qu'une fongibilité des crédits est convenue par les partenaires entre les différentes opérations inscrites dans ce schéma :

- la Région Bourgogne-Franche-Comté : 9 620 000 €,
- Grand Besançon Métropole : 6 120 000 €,
- l'Université de Franche-Comté : 1 700 000 €.

III. Proposition

Les plans de financement prévisionnels définis selon ces les 3 axes fixés plus hauts sont les suivants :

- 1er axe : les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie :

| | |
|---|------------------|
| Université de Franche-Comté | 49 244 € |
| Région Bourgogne-Franche-Comté | 330 000 € |
| Grand Besançon Métropole | 82 716 € |
| Ville de Besançon | 27 740 € |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 50 000 € |
| CROUS | 32 560 € |
| Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon | 27 740 € |
| TOTAL HT TDC | 600 000 € |
| TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*) | 120 000 € |
| TOTAL TTC TDC | 720 000 € |

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

- 2ème axe : la réhabilitation des espaces extérieurs (études et travaux) :

| | |
|---|--------------------|
| Université de Franche-Comté | 557 919 € |
| Région Bourgogne-Franche-Comté | 3 157 000 € |
| Grand Besançon Métropole | 2 025 081 € |
| TOTAL HT TDC | 5 740 000 € |
| TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*) | 1 148 000 € |
| TOTAL TTC TDC | 6 888 000 € |

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

- 3ème axe : la rénovation et mise à niveau de bâtiments (études et travaux) :

| | |
|--|---------------------|
| Université de Franche-Comté | 1 083 762 € |
| Région Bourgogne-Franche-Comté | 6 133 000 € |
| Grand Besançon Métropole | 3 933 238 € |
| Comité National des Œuvres Universitaires et Scolaires | A COMPLETER |
| TOTAL HT TDC | 11 150 000 € |
| TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*) | 2 230 000 € |
| TOTAL TTC TDC | 13 380 000 € |

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

S'agissant de ce 3^{ème} axe, les opérations suivantes ont été identifiées :

- le bâtiment de Droit (Central + amphithéâtre Gaudot), pour un coût estimé à 4 900 000 € HT TDC (5 880 000 € TTC),
- le bâtiment Métrologie (B + C), pour un coût estimé à 5 000 000 € HT TDC (6 000 000 € TTC),
- la salle serveur, pour un coût estimé à 500 000 € HT TDC (600 000 € TTC),
- l'aménagement d'un lieu de vie étudiant, pour un coût estimé à 750 000 € HT TDC (900 000 € TTC).

L'UFC a décidé de l'attribution d'un co-financement d'un montant de 1 700 000 € à GBM pour l'ensemble des trois axes définis ci-avant sur la base du montant global des opérations TTC et sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage GBM. Par conséquent, une convention relative à l'attribution d'un co-financement à GBM par l'UFC (Annexe) est nécessaire pour définir notamment les obligations du contributeur, celles du bénéficiaire, les modalités et le calendrier de versement du co-financement.

Les co-financements apportés sur le projet d'aménagement d'un lieu de vie étudiant réalisé sous maîtrise d'ouvrage CROUS BFC feront l'objet le cas échéant de conventions spécifiques de financement avec les co-financeurs potentiels, dans le respect des co-financements maximums apportés par chaque partenaire.

Sur l'ensemble du programme Synergie Campus et notamment sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie au travers des 3 axes ci-dessus décrits, des co-financements supplémentaires pourront également être sollicités auprès d'autres partenaires au titre des études et travaux (Union Européenne, Département du Doubs,...).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les plans de financement prévisionnels de chaque axe décrit ci-avant,
- autorise M. le Président à solliciter le co-financement de l'Université de Franche-Comté sur l'ensemble du schéma d'aménagement de la Bouloie et à signer la convention de co-financement présentée en annexe,
- autorise M. le Président à solliciter les co-financements des autres partenaires tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne, le Département du Doubs, la Caisse des Dépôts et Consignations, le CROUS, le SM PSI, la Ville de Besançon et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

